



## **COMMUNE DE VILLE (Oise)**

Siège : Mairie 5, rue de la mairie 60400 VILLE

Tél : 03 44 09 24 04 – Adresse mail : mairie@villinfos.fr

### **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUILLET 2024 A 19H30**

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 juillet à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Ville sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, maire.

**Présents** : Mmes et Ms Philippe BARBILLON - David Cresson - Christophe Carton - Marie-José Pont - Guy Illoul - Yoann Dejonghe - Stéphane François - Sylvie Merklen, formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : Brigitte Caron à Marie-José Pont. Morgan Isaac à Philippe Barbillon. Elisabeth Chevallier à Christophe Carton. Jasmine Defacque à Stéphane François. Mary Martin-Parente à David Cresson.

**Absent** : Antoine Caumartin.

**Secrétaire de séance** : Marie-José Pont.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents et constate le quorum.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, Marie-José PONT est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 21 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

#### **Ordre du jour**

- ✓ Renouvellement de Délégation du Service Public d'assainissement, présentation des différents modes de gestion – Principe et lancement de la procédure
- ✓ Election des membres de la commission de Délégation de Service Public

#### **Renouvellement de Délégation du Service Public d'assainissement, présentation des différents modes de gestion – Principe et lancement de la procédure**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est possible de déléguer un service public à un délégataire public ou privé.

Le contrat de délégation du service public d'assainissement de VILLE, conclu avec la Société SUEZ arrive à échéance le **18/12/2024**.

Si besoin, un avenant de prolongation devra être envisagé pour permettre l'exécution de la procédure de renouvellement sans risquer d'interrompre la continuité du service.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L 1411-1 à L 1411-11, R 1411-1 à R 1411-2 et D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préalablement à une telle procédure, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la Délégation du Service Public d'assainissement de la commune de VILLE, au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'assainissement de la commune de VILLE, l'assemblée délibérante :

- ✓ **DECIDE** du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement de la commune de VILLE **pour une durée de 12 ans**,
- ✓ **APPROUVE** le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire (rapport sur le principe de la Délégation du Service Public).

### **Election des membres de la commission de Délégation de Service Public**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une Commission d'Ouverture des Plis intervient en cas de nouvelle délégation du service public (article L1411-5) ou en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% (article L1411-6).

Cette Commission d'Ouverture des Plis, présidée par Monsieur Philippe BARBILLON, Maire, comporte, en outre, trois membres titulaires et trois membres suppléants. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide d'élire une Commission d'Ouverture des Plis pour la totalité des procédures de délégation de service public mises en œuvre pendant son mandat.

Le conseil municipal, ouï cet exposé :

-procède à l'élection des membres de la commission chargée de délégation du service public, au nombre de sept (dont trois titulaires + trois suppléants et Monsieur le Maire) ainsi qu'il suit :

**Président : Monsieur Philippe BARBILLON**


<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
Monsieur David CRESSON	Monsieur Stéphane FRANCOIS
Monsieur Christophe CARTON	Monsieur Yoann DEJONGHE
Madame Marie-José PONT	Madame Sylvie MERKLEN

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à **20 heures 30**.


### **Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance**

<b>OBJET</b>	<b>N°</b>
Renouvellement de Délégation du Service Public d'assainissement, présentation des différents modes de gestion – Principe et lancement de la procédure	202425
Election des membres de la commission de Délégation de Service Public	202426

### **Signature du secrétaire de séance**

Marie-José PONT	
-----------------	---

### **Signature du maire**

Philippe Barbillon	
--------------------	---

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité lors de la séance du 15/11/2024. Pas de modifications à apporter.